



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/295

Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 10 rue Bourgelat à Lyon 2e au profit de l'Association le Concert de l'Hostel Dieu – EI 02016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/295 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SIS 10 RUE BOURGELAT A LYON 2E AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE CONCERT DE L'HOSTEL DIEU – EI 02016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association le Concert de l'Hostel Dieu est née en 1992. Cet ensemble permanent à Lyon est dédié aux musiques anciennes.

En 1998 est créé le Chœur puis l'Atelier vocal, constitué de jeunes chanteurs professionnels, deux formations qui sont devenues au fil des saisons des atouts indéniables de l'Ensemble.

L'ensemble, sous la direction artistique de Franck Emmanuel Comte, claveciniste et chef d'orchestre, effectue un travail artistique à partir de manuscrits inédits conservés à Lyon.

L'association travaille sur des projets pluridisciplinaires en lien avec des musiques populaires permettant de faire découvrir le baroque à de nouveaux publics.

Depuis 20 ans, le Concert de l'Hostel Dieu propose une saison de concerts à Lyon. La saison 2012-2013 a rassemblé 6286 spectateurs parmi lesquels 396 scolaires. 53 concerts ont été donnés (Ville de Lyon, région Rhône-Alpes, national et étranger), en s'appuyant sur une équipe artistique fidèle et directement associée au projet artistique.

Les actions de sensibilisation à la musique baroque sont une priorité pour le Concert de l'Hostel Dieu. Il travaille essentiellement autour de quatre grandes familles de publics : le tout public, le public scolaire, le public inscrit dans des établissements médicaux-sociaux et le public ayant une pratique de la musique en amateur.

L'Association bénéficie de la mise à disposition à titre gracieux d'un local situé 10 rue Bourgelat dans le 2^e arrondissement destiné à son travail administratif. Le terme de la convention est fixé au 3 août 2014. L'Association a émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un renouvellement de cette mise à disposition.

Le projet artistique de l'association répond à la politique culturelle mise en place en faveur de la création et la diffusion de la musique baroque. En conséquence, afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ces locaux.

Celle-ci se fera dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'une durée d'un an renouvelable deux fois, soit trois ans au total.

Pour votre information, je vous précise que la valeur locative annuelle des locaux est estimée à 5 500 euros. L'Association supporte en outre les charges relatives à la fourniture des fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association le Concert de l'Hostel Dieu, pour la mise à disposition de locaux sis 10 rue Bourgelat à Lyon 2^e, pour une durée d'une année renouvelable deux fois (soit 3 années au total), est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY